Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 035-213503188-20260917-2026_52-DE

MAIRIE DE SAINT-THUAL
Département d'Ille et Vilaine

REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 septembre 2026 à 20 heures

Nombre de Membres en exercice : 15	Date de la convocation : 28 août 2026
Nombre de Membres présents : 11	Convocation affichée le : 28 août 2026
Nombre de Membres votants : 14	Procès-verbal affiché le : 2026

L'an deux mil vingt-six, le 17 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-THUAL s'est réuni dans la salle du conseil municipal sous la Présidence de Loïc COMMEUREUC, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Loïc COMMEUREUC — Jean-Pierre BATTAIS — Véronique PICHERIT — Alain RENAULT — Nadine CORBEL — Marie-Hélène BRANDILLY — Dominique ABALAIN — Sébastien LEFEUVRE — Cathy SAGET — Frédéric CHEVILLON — Florence LE NEN

Absent excusé : Christian DARTOIS donne pourvoir à Frédéric CHEVILLON, Virginie ROBIOU donne pouvoir à Cathy SAGET, Céline ROUVRAIS donne pouvoir à Dominique ABALAIN, Patrick MOUSSET.

Nadine CORBEL a été désignée secrétaire de séance.

Délibération 2026/52	**Révision des tarifs de la salle polyvalente pour l'année 2027**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;
Vu la délibération 2024/38 en date du 4 juillet 2024 portant modification des tarifs de location de la salle polyvalente ;
Vu le règlement intérieur de la salle polyvalente ;
Considérant qu'il convient d'actualiser les dispositions relatives aux tarifs de location de la salle polyvalente ;
Considérant que des demandes de location de la salle polyvalente peuvent intervenir lors de week-ends comprenant trois jours ;
Considérant qu'il convient de prévoir un tarif spécifique pour les locations correspondant à un week-end de trois jours uniquement lorsque le 3ème jour est un férié ;
Considérant qu'il y a lieu, en conséquence, de modifier l'article V.4 – « Tarifs » du règlement intérieur de la salle polyvalente ;

Il est proposé au conseil municipal :

Article V.4 – Tarifs

Forfait location	Résidents SAINT-THUAL	Extérieurs ou associations hors commune
Week-end Du samedi 9h00 au dimanche 17h00	**350,00 €**	**475,00 €**
Week-end **3 jours**	**400,00 €**	**525,00 €**
Journée 9h00 – 18h00	**250,00 € avec cuisine** **200,00 € sans cuisine**	**325,00 € avec cuisine** **275,00 € sans cuisine**
Réception post-mariage ou enterrement dans la commune 4 heures	**75,00 €**	**95,00 €**

Au-delà de deux locations dans l'année pour une même personne résidant dans la commune, le tarif applicable aux personnes extérieures à la commune est appliqué.

La consommation électrique est incluse dans le tarif de location.

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 035-213503188-20260917-2026_52-DE

Pour les associations communales, il convient de se référer au document intitulé « Convention de mise à disposition ».

Après en avoir délibéré et procédé au vote :

14 voix POUR
0 voix CONTRE
0 ABSTENTION

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'approuver les tarifs de location de la salle polyvalente tels que présentés ci-dessus ;
- De modifier en conséquence l'article V.4 – « Tarifs » du règlement intérieur de la salle polyvalente ;
- De fixer l'entrée en vigueur de ces tarifs au 1er janvier 2027 ;
- De maintenir inchangées les autres dispositions du règlement intérieur de la salle polyvalente ;
- De maintenir inchangées les autres dispositions de la convention de mise à disposition de la salle polyvalente a une association de SAINT-THUAL ;
- De charger Monsieur le Maire de l'application de la présente délibération.

SIGNATURES

Le Maire,
Loïc COMMEUREUC

MAIRIE DE SAINT-THUAL ★ ILLE-ET-VILAINE ★

Secrétaire de séance,
Nadine CORBEL